

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'APPLICATION
LAZARE-CARNOT
18 Rue des Monts Clairs
92700 COLOMBES

Téléphone
01.42.42.83.33

Courriel
0920245s@ac-versailles.fr

Site
<http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/>

Compte rendu Séance du 8 mars 2022

Étaient présent(e)s

PARENTS ELUS

TISLOWITZ Charlotte	FCPE
FINIASZ Anne-Claire	FCPE
PARENTY Capucine	FCPE
TISLOWITZ Maurice	FCPE
HAVEL Laureline	FCPE
DUARTE-BEAUDOIN Nadia	FCPE
BEAUVAIS Camille	FCPE
MAIRESSE Jean-Charles	PEEP
ROULLEAU Ingrid	PEEP
LE GUEN Charline	PEEP

REPRESENTANT LA MUNICIPALITE

LINGUANOTTO Sabine, Conseillère municipale

RESPONSABLE ACCUEIL LOISIRS

LEYE-ENNE Yann

ENSEIGNANT(E)S

GUIRAUDIE Michel	Directeur
PERBOIRE Alexane	CPA
PLISZKE Stéphanie	CPB
ABOUMEZRAG Fatima	CE1A
COUSSOT Emmanuelle	CE1B
SCHNITZLER Bénédicte	CE1C
ROUGEOLLE Cédric	CE2A
EVARD Mélanie	CE2B
ROSE Camille	CE2C
LE DUC Marine	CM1A
HALIMI Audrey	CM1B
LGAZE Laetitia	CM1C
PASCOLO Claire	CM1-CM2
BRODIN Sophie	CM2A
BILLARD Mathieu	CM2B
AKAKPO Florence	CM2C

PSYCHOLOGUE EDUCATION NATIONALE

SAAS Véronique

Ordre du jour :

- **L'évolution de la situation sanitaire**
- **Les classes de découvertes**
- **La rentrée 2022** : Nouvelle sectorisation, effectifs prévisionnels et carte scolaire
- **Les activités sportives et éducatives en partenariat avec l'USEP**
- **Le projet éducatif territorial** : Les enjeux et la démarche d'élaboration du PEDT
- **Les parcours culturels en partenariat avec la direction de la culture de la ville** : PCP et PCC
- **Le projet d'école 2021-2024** : Les grands axes et les objectifs prioritaires
- **Questions diverses** :
 - o La fermeture de la piscine municipale et l'enseignement de la natation
 - o Modification de la grille tarifaire pour les activités soumises à QF



EVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE

Les élèves ont été accueillis et les enseignements en présentiels sont effectifs depuis le début de cette année scolaire. Les modalités d'accueil et d'organisation ont été adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et de l'évolution des protocoles.

Le passage d'un cadre de fonctionnement du « niveau 2 » au « niveau 3 », et inversement, a des conséquences au niveau de l'organisation de l'école ; principalement sur le brassage des élèves et les activités sportives.

Les règles successives concernant le protocole de contact-tracing pour les cas positifs et les cas contacts ont eu des incidences plus marquées sur le fonctionnement des écoles et l'organisation des familles.

Comme toutes les écoles, l'école Lazare Carnot a été touchées par un nombre important de contaminations liées à la 5^{ème} vague de Covid-19 en décembre et janvier.

Au mois de janvier, 7 classes (sur 16) ont été fermées pour une durée de 2 à 4 jours d'enseignement en raison de l'absence d'enseignants malades non remplacés.

Sur cette même période, avec en moyenne 10% d'enfants malades, les enseignants ont dû composer avec des classes à géométrie variable, tout en maintenant un rythme d'apprentissage soutenu.

Depuis la rentrée de mars, l'amélioration de la situation sanitaire permet aux écoles de retrouver le « niveau 2 » de fonctionnement avec pour principales conséquences la fin du port du masque en récréation et un allègement de la limitation du brassage.

Les activités physiques et sportives en intérieur sans masque sont à nouveau autorisées et la piscine de nouveau accessible aux scolaires.

Par ailleurs, un seul autotest (au lieu de trois) à J+2 doit désormais être réalisé pour les cas contacts.

Une nouvelle étape dans la levée des restrictions sanitaire est annoncée pour le 14 mars avec la levée, sous certaines conditions, de l'obligation du port du masque.

L'aération et la ventilation des locaux constituent un enjeu majeur pour éviter la diffusion du virus de SARS-CoV-2 et plus généralement pour la qualité de l'air dans les établissements scolaires.

En complément des mesures sanitaires, le ministère de l'éducation nationale recommande l'achat, par les collectivités locales, de capteurs qui mesurent la concentration en CO2 pour déterminer la fréquence d'aération. L'Etat a mis en place un fonds destiné à subventionner cet achat.

La municipalité n'a pas déposé de dossier. En l'absence de système de ventilation efficace dans la plupart des écoles de la ville, les services techniques ne recommandent pas cet équipement.

L'école Lazare Carnot est une des rares écoles à disposer d'un système de ventilation mécanique contrôlé et entièrement révisé au début de la pandémie.

LES CLASSES DE DECOUVERTES

Les projets de séjours de classes d'environnement ont été interrompus depuis mars 2020, date du premier confinement.



Ces sorties sont désormais de nouveau autorisées, permettant notamment aux communes de proposer de nouveau des séjours aux écoles.

En accord avec l'Education nationale, la ville de Colombes a fait le choix de proposer cette année des séjours pour 14 classes de la ville sur le site de Sainte-Marie-sur-Mer dont la commune est propriétaire.

Cette offre est réduite, mais présente l'avantage de limiter les risques organisationnels et financiers, en cas d'annulation, car sans engagement auprès de prestataires extérieurs.

L'école Lazare Carnot peut bénéficier d'un séjour à Sainte-Marie-sur-Mer à la rentrée de septembre. La mise en place de ce projet implique une préparation en amont en mai ou en juin avec les familles concernées.

A ce stade, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur la structure pédagogique, et par conséquent sur la composition des classes, l'école ne peut pas s'engager définitivement.

Parallèlement, les classes dites « autogérées » sont également de nouveau autorisées dans le respect du cadre sanitaire en vigueur. Ces projets sont organisés et mis en œuvre par l'école.

C'est dans ce cadre, qu'un séjour de classe de mer est organisé pour les classes de CE1 de Mme ABOUMEZRAG et de CM1 de Mme LACAZE.

Ce séjour présente la particularité de ne pas nécessiter d'engagement financier préalable susceptible de mettre en difficulté la coopérative de l'école qui en assure la gestion.

Ce séjour se déroulera du 16 au 21 mai et conduira les élèves à La Turballe en Loire-Atlantique avec pour thème l'étude de l'environnement marin. Outre les enseignantes, un animateur de l'école viendra renforcer l'équipe d'encadrement composée de 6 adultes.

Pour les élèves de CM2, un projet (sans hébergement et nuitée) autour d'une semaine banalisée en fin d'année associant sorties culturelles, activités sportives et temps festifs est à l'étude. Ce projet de « classe culturelle » viendrait clôturer la scolarité des élèves de CM2 à l'école Lazare Carnot.

LA RENTREE 2022

En raison des évolutions démographiques à Colombes – d'ici 2014, livraison de 4000 nouveaux logements – les secteurs scolaires sur l'ensemble de la ville sont recomposés, à compter de la rentrée 2022, pour s'adapter aux capacités d'accueil des écoles.

La municipalité a préalablement conduit une étude avec l'aide d'un cabinet spécialisé et avec pour enjeux de favoriser la mixité sociale, de réserver suffisamment d'espaces dédiés aux accueils périscolaires, de mettre en cohérence les périmètres des écoles maternelles et élémentaires.

Concernant l'école Lazare Carnot, le périmètre scolaire est agrandi pour enrayer la baisse des effectifs consécutive à l'ouverture de la nouvelle école G. Pompidou.

Cf. ci-dessous les cartes représentant l'évolution du périmètre scolaire.

Trois cas de figure peuvent se présenter pour les familles concernées par ces modifications de sectorisation :

Secteurs scolaires septembre 2022



LES ACTIVITES SPORTIVES EN PARTENARIAT AVEC L'USEP

L'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} degré) fédération du sport scolaire, composante sportive de la Ligue de l'enseignement et l'adhésion de l'ensemble des classes ont été présentées en séance du 1^{er} conseil d'école.

Le coût des licences, d'un montant de 6€ par enfant pris en charge par la coopérative des classes, a également été mentionné dans l'appel aux dons aux familles.

Cette adhésion consolide le label « Génération 2024 » attribué à l'école et permet concrètement à chaque classe de bénéficier de trois activités sportives.

Les activités sont mises en œuvre avec des intervenants USEP ou avec les fédérations sportives associées à l'USEP (football, karaté...).

Les interventions retenues concernent la découverte de nouveaux sports, notamment à caractère coopératif (kinball, tchoukball) ou d'activités variées (cirque, course d'orientation, karaté, « foot à l'école », « apprendre à porter secours »...)

Les classes d'un même niveau participent, dans la mesure du possible, à des activités communes.



LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

La municipalité a initié une démarche d'élaboration d'un PEDT, pour la rentrée 2022, destiné à la tranche d'âge des 3/11 ans scolarisés en maternelle et élémentaires.

L'objectif du PEDT est de mobiliser les ressources d'un territoire pour répondre aux besoins éducatifs des enfants - activités périscolaires, accès aux pratiques culturelles, sportives, soutien à la parentalité, inclusion des enfants à besoins particuliers... - dans un souci de cohérence et de continuité éducative.

A ce stade de la démarche, des réunions de concertation ont été organisées avec des acteurs éducatifs locaux pour établir un diagnostic et définir des besoins éducatifs correspondant aux différents territoires des collèges de la ville.

Concernant le secteur du collège Lakanal, le diagnostic du groupe de travail a pu cibler prioritairement :

- Le manque d'accès aux installations sportives
- Le manque d'accès aux structures d'accompagnement éducatif et/ou psycho-paramédicaux
- L'évolution de la pause méridienne

A l'échelle de la ville, l'architecture de la séquence du soir (accompagnement scolaire et ateliers) est appelée à évoluer.

En parallèle des questionnaires seront adressés aux parents et aux enfants portant sur l'offre éducative.

LES PARCOURS CULTURELS EN PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DE LA CULTURE DE LA VILLE

Un PCP (Parcours Culturel de Proximité) désigne un projet culturel porté par l'école s'appuyant, au moins en partie, sur les ressources culturelles de la ville.

Les projets retenus bénéficient d'un financement alloué par la municipalité et sont co-financés par la coopérative de l'école.

C'est dans ce cadre que se déroule le projet « Végétalisons notre quartier » de la classe de CM2 de Mme Akakpo avec la classe de GS de Mme Bauché de la maternelle Maintenon. Les classes participantes écriront un livre, avec l'aide d'un intervenant écrivain, qui sera édité et proposé à la vente.

Un PCC (Parcours Culturel de Colombes) est un nouveau dispositif proposé par la municipalité pour les écoles élémentaires. Les parcours proposés déclinent des thématiques avec un ancrage lié à la ville de Colombes : les jeux olympiques 1924/2024, architecture et urbanisme, Colombes hier et aujourd'hui.

Ces parcours sont entièrement financés par la municipalité.

La candidature de la classe de CM1 de Mme Le Duc a été retenue pour un parcours architecture et urbanisme « Colombes hier, aujourd'hui et demain » composé de six ateliers en relation avec le projet de la classe « voyage temporel ».



LE PROJET D'ÉCOLE 2021-2024 : Les grands axes et les objectifs prioritaires

Le projet d'école est élaboré pour une durée comprise entre trois et cinq ans.

Il prend en compte les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux au regard du contexte et des spécificités de l'école.

Dans un premier temps l'équipe pédagogique a procédé à une analyse des indicateurs et des moyens mis en œuvre pour définir des objectifs prioritaires, articulés autour de 4 axes, répondant aux besoins des élèves :

1. Amélioration des résultats dans les domaines fondamentaux (français et mathématiques)

Objectifs prioritaires :

- Penser et communiquer par l'acquisition des différents usages de l'oral.
- Les concepts généraux de la géométrie par la résolution de problème.
- Comprendre et écrire des textes informatifs composites.

2. Parcours éducatifs (artistique et culturel, citoyen, éducatif de santé) et langues vivantes

Objectifs prioritaires :

- Développer les parcours éducatifs individuels
- Consolider les actions fédératrices et démarches de projets collectifs pour développer et valoriser les parcours éducatifs.

3. Réponse aux exigences d'une école inclusive – Élèves à besoins particuliers

Objectifs prioritaires :

- Renforcer les dispositifs pédagogiques en faveur des parcours éducatifs individualisés et des besoins particuliers
- Concevoir des environnements et des ergonomies de travail en réponse aux besoins éducatifs particuliers

4. Vie scolaire (Relations école-famille, communication, partenariat...).

Objectifs prioritaires :

- Acquérir et faire partager les valeurs civiques portées par une culture de l'engagement dans l'action collective et la prise de responsabilité individuelle.
- Développer les parcours pédagogiques conduisant à assurer la validation des attestations et dispositifs liés à la prévention et à la sécurité : « permis piéton », « Savoir rouler à vélo » (SARV), « Apprendre à porter secours » (APS), « Savoir nager », « l'attestation de première éducation à la route » (APER)

Suite à ce travail d'analyse, l'équipe pédagogique va élaborer et mettre en œuvre une série d'actions au regard des différents objectifs prioritaires.

Cet ensemble constituera le projet d'école qui fera l'objet d'une présentation définitive au conseil d'école.



QUESTIONS DIVERSES

La fermeture de la piscine municipale et l'enseignement de la natation

A partir du 23 avril, la piscine olympique municipale sera fermée durant 24 mois pour une opération de réhabilitation et d'extension en vue d'accueillir les entraînements de natation artistique durant les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.

Durant cette phase de travaux, les scolaires et les clubs de natation ne pourront pas être accueillis.

Pour compenser, partiellement, les séances de natation scolaire qui ne pourront pas être mises en œuvre la municipalité explore plusieurs pistes :

- Des contacts ont été pris avec les piscines des communes environnantes pour accueillir des classes
- Des classes de découvertes centrées sur la pratique de la natation pourraient être proposées
- Des stages intensifs durant les vacances scolaires pourraient être proposées dans des piscines environnantes

Modification de la grille tarifaire pour les activités soumises à QF

À partir de la rentrée 2022, les quotients familiaux seront répartis en 10 tranches, au lieu de 8 aujourd'hui. Deux nouvelles tranches sont créées, avec des nouveaux tarifs pour chacune : une tranche minimum (QF1) pour les ménages les plus modestes et une tranche maximum (QF 10) pour les familles aux revenus les plus élevés (de 70 000 à plus de 92 000€ par an suivant la composition familiale).

Une partie des recettes supplémentaires générées par la réforme permettra de financer une nouvelle prestation : un goûter pour tous les enfants des écoles élémentaires de la ville à partir de la rentrée 2022.

Prochain conseil d'école : Mardi 14 juin 2022 à 18h45